

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS**  
**DU COMITE SYNDICAL**

**Séance du samedi 12 octobre 2024**

Membres en exercice : 95

Membres présents et représentés : 58

Le Samedi 12 octobre 2024 à 09h00, le Comité syndical s'est réuni à la salle des fêtes de Friesen, suite à la convocation de Monsieur le Président en date du 23 septembre 2024.

Sous la présidence de Monsieur Daniel DIETMANN, Président :

Considérant que 49 Membres sont présents et 9 Membres représentés, le quorum est atteint.

**COLLEGE NON GEMAPI**

COMMUNE	NOM Prénom	Présent(e)	Suppléé(e) par	Absent(e) Excusé(e)	Représenté(e) par
ALTENACH	BASCHUNG François	x			
BALSCHWILLER	SCHAD Pierre	x			
BELLEMAGNY	LEHNING Adrien				
BENDORF	ANTONY Antoine			x	FUTSCH Béatrice
BERNWILLER	MALCHAIR Philippe		GREDER Béatrice	x	
BISEL	BERBETT Joseph	x			
BRECHAUMONT	WIOLAND Stéphane				
BRETTEN	BOSTVIRONNOIS David				
BUETHWILLER	RUFF Jean-Marc	x			
CHAVANNES/ETANG	THEVENOT Jean-Pierre	x			
COURTAVON	BABÉ Martin				
DANNEMARIE	HOLLEVILLE Nicolas				
DIEFMATTEN	GRAVEY Claire		BURY Marie-Reine	x	
EGLINGEN	GERBER Claude	x			
ELBACH	SCHMITT Line				
ETEIMBES	KLINGLER Thierry			x	
FALKWILLER	GROSS Pascal	x			
FRIESEN	BOEGLEN Yves	x			
FULLEREN	WAECHTER Antoine	x			
GILDWILLER	BRUCKERT Patrick			x	GROSS Pascal
GOMMERSDORF	NASS Denis				
GUEVENATTEN	BATTIGELLO Raphaël	x			
HAGENBACH	SCHITTLY Benoît	x			
HECKEN	VERNICHON Bertrand	x			
HEIDWILLER	POUCHELET Patrick	x			
HINDLINGEN	TAILLEBOSQ-DECLOUX Nathalie	x			
ILLFURTH	BUHLER Danielle				
LARGITZEN	JAEGY Charlotte				
LE HAUT SOULTZBACH	RULOFS Dominique	x			
LEVONCOURT	WALTER Hervé				
LIEBSDORF	UHRWEILLER Christian	x			
MAGNY	GAUTHERAT Alain				
MANSPACH	DIETMANN Daniel	x			
MERTZEN	BENOIT Christophe	x			
MOERNACH	ENDERLIN Jérôme				
MONTREUX-JEUNE	BARI Yves				
MONTREUX-VIEUX	WILHELM Patrick	x			
MOOSLARGUE	PETER Sébastien		WILHELM Raymond	x	
OBERLARG	WEBER Natalie	x			
PFETTERHOUSE	MARTIN Gérard			x	BOEGLEN Yves
RETZWILLER	RITTER Philippe	x			
ROMAGNY	STEMMELIN Christian	x			
SAINT-BERNARD	STIMPFLING Christian	x			
SAINT-COSME	KIENTZY Sylvain				
SAINT-ULRICH	SCHWOB Francis	x			
SEPOIS-LE-BAS	HAGMANN David				
SEPOIS-LE-HAUT	BANHOLZER Jérôme		MULLER Patrick	x	
SOPPE-LE-BAS	MAZAJCZYK Richard			x	JOUVENCEAUX Jérôme
SPECHBACH	FUTSCH Béatrice	x			
STERNENBERG	GOSSER Daniel				
STRUETH	MATHIEU Jean-Jacques			x	



COMMUNE	NOM Prénom	Présent(e)	Suppléé(e) par	Absent(e) Excusé(e)	Représenté(e) par
TRAUBACH-LE-BAS	PFLIEGER Gilbert	x			
TRAUBACH-LE-HAUT	JOUVENCEAUX Jérôme	x			
UEBERSTRASS	PETER Daniel				
VALDIEU-LUTRAN	PUCHE Marie-Claude	x			
WOLFERSDORF	ROCH Benjamin	x			
Collectivité Européenne d'Alsace (CEA)	DREXLER Sabine			x	DIETMANN Daniel
	BELTZUNG Maxime			x	BERBETT Joseph

## COLLEGE GEMAPI

ETABLISSEMENT	NOM Prénom	Présent(e)	Suppléé(e) par	Absent(e) Excusé(e)	Représenté(e) par
Communauté de Communes Sundgau	SCHOENIG Fabien				
	SPRINGINSFELD Dominique	x			
	IVAIN Bertrand				
	DURAND Hugues				
	WALCH François			x	
	LIBIS Clément			x	SPRINGINSFELD Dominique
	WAECKERLI Jean-Luc	x			
	STOFFEL Paul			x	
	BERGER Marc	x			
	TELLIER Chantal			x	VERRIER Nathalie
Communauté d'Agglomération Mulhouse Alsace Agglomération	BUCHERT Maryvonne				
	SALZE Pierre				
Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach	WEISS Jean-Julien	x			
	BURNER Auguste			x	
	DUDT Franck				
	vacant				
	ROBISCHUNG Francis	x			
	SOMMERHALTER Pascal				
	VERRIER Nathalie	x			
	LAMÈRE Jean-Luc			x	BRUNNER Dominique
	LEWEK Denis	x			
	GRANDGIRARD Franck				
Communauté de Communes Sud Alsace Largue	GRETER Catherine				
	SCHLJENGER Bernadette	x			
	GEIGER Claude	x			
	LEY Marie-Cécile	x			
	ULMANN Fabien	x			
	BRUN Vincent	x			
	ZINCK Jean-Michel	x			
	PARENT Marc	x			
	BRUNNER Dominique	x			
	BAUR Patrick			x	
	BRINGEL Éric			x	
	HERRGOTT Michel				
	JUD Claude				
	BARNABÉ Maurice	x			
	WIEST Laurent				

Y assistent également :

M. Michel KANMACHER, Suppléant de la commune de Chavannes-sur-l'Etang

L'équipe de l'EPAGE Largue : Mme Nathalie GARDELLA, secrétaire, M. Nicolas FAESSEL, directeur et animateur SAGE Largue, M. Hugo LIENERT, riviériste, M. Cyril BRETON, animateur Natura 2000.

Mme Noëlle BLIND-GANDER, représentant la presse locale.

Sont excusés :

Mme Aurélie SKORA, animatrice dédiée à la problématique « ruissellement »

M. Pierre LAMY, Responsable du service de l'eau-unité sud à la CEA

M. Philippe RUSSO, Chargé d'interventions Milieux naturels à l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse

M. Eric KRAUSER, Chef du service de l'Office Français de la Biodiversité

La Direction Départementale des Territoires

M. Eric BRAILLON, Conseiller aux Décideurs Locaux



M. le Président, Daniel DIETMANN constate que le quorum est atteint et ouvre la séance.

Il souhaite la bienvenue à Friesen dans cette superbe salle restructurée et rénovée, et de remercier M. Claude GEIGER, Maire de FRIESEN, et son équipe pour la mise à disposition à l'EPAGE Largue.

Il donne la parole à M. le Maire qui présente la commune : 670 habitants, 840ha dont 250ha de forêt communale et 80ha de forêt privée, 40ha de plan d'eau, plus de 100 emplois sur la commune, une salle fraîchement rénovée.

La commune est traversée par la ligne de partage des eaux entre les bassins versants du Rhin et de la Saône au sein respectivement du bassin Rhin-Meuse et du bassin Rhône-Méditerranée-Corse. Elle est drainée par la Largue, la Suarcine, le Largitzenbach, le canal d'alimentation du canal du Rhône au Rhin appelé la Rigole.

## ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal du Comité syndical du vendredi 12 avril 2024
2. Actualités
3. Convention pour la gestion de la Digue de Bisel : EPAGE Largue /RHA/ Commune de Bisel
4. Présentation des actions entreprises suite au rapport de la Chambre régionale des comptes sur la gestion de l'EPAGE Largue
5. Animation Natura 2000
  - ✓ Cartographie d'habitats
  - ✓ Etude ADN environnementale
  - ✓ Fabrication et installation de panneaux Natura 2000
6. Autorisation d'engagement des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2025
7. Protection sociale complémentaire prévoyance : prolongation de la convention jusqu'au 31/12/2025 et augmentation des tarifs au 01/01/2025
8. Divers
  - ⇒ Visite de terrain à Friesen

### **1. Approbation du procès-verbal du Comité Syndical précédent**

Le Comité syndical approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du vendredi 12 avril 2024 à la salle communale de Manspach.

### **2. Actualités**

#### **• Suivi des étages**

Dans le cadre de l'animation du Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau du bassin versant de la Largue et du secteur de Montreux, afin d'augmenter les connaissances hydrologiques dans le contexte de changement climatique, le Comité syndical a décidé, en séance du 22 mars 2024, d'accueillir au sein de l'équipe de l'EPAGE Largue un(e) stagiaire de niveau licence professionnelle pour une durée de 4 mois.

M. Baptiste POIRSON a réalisé la collecte de données de débits pour mieux connaître l'hydrologie de la Largue et ses affluents. M. FAESSEL présente les résultats, graphiques à l'appui, en projetant un extrait du reportage réalisé par France 3 Alsace en juin. La nappe des cailloutis du Sundgau est perchée, elle se trouve dans les collines qui bordent la vallée de la Largue et ses affluents. Elle a un comportement très inertiel, son niveau dépend des régimes de pluies des 5 à 10 dernières années. Les récentes précipitations ne permettent pas de combler les déficits accumulés depuis 2021, malgré une légère amélioration. Les niveaux restent considérés comme modérément bas dans les nappes, alors qu'ailleurs en Alsace et en France les niveaux sont hauts, très hauts ou moyens. Ces niveaux bas dans la nappe se traduisent par une faible production des sources à l'étage.

L'étiage 2024 a été plus court et moins marqué que les années précédentes grâce à des conditions météorologiques estivales, pluvieuses. La Largue a atteint son étiage à partir du 7 août avec des valeurs de débits sous les 300L/s à Friesen. Avec 35 jours sous 275 L/s, 27 jours sous 250 L/s et 9 jours sous 225 L/s, l'étiage 2024 paraît plus léger que les années précédentes et pourtant il est comparable à celui de 2003 (année de la canicule).



M. le Président dit que les schémas présentés sont parlants et permettent de comprendre les problèmes liés à la baisse de débits des cours d'eau récepteurs de l'assainissement : l'impact des rejets de l'eau épurée dans le milieu naturel dépend de la capacité de dilution et d'autoépuration des cours d'eau. Le travail précis d'analyse de l'EPAGE Largue permet de voir la réalité des choses.

M. FAESSEL présente un graphique des cailloutis pliocènes du Sundgau à Mooslargue, à Muespach et à Florimont. Il fait état de la mortalité piscicole dans le Canal du Rhône au Rhin à Hagenbach le 18 septembre 2024, à cause d'un problème d'eutrophisation sur le bief avec un excès de nutriments.

Également celle du Largitzenbach le 17 juillet 2024 à cause d'une pollution accidentelle de lisier.

M. SPRINGINSFELD explique que la situation du Sundgau est préoccupante. Au niveau de la production d'eau potable de la Communauté de Communes Sundgau, on remarque que malgré les pluies abondantes, les nappes phréatiques sont basses et cela devient inquiétant. Il rappelle l'existence de problèmes sur la ressource en eau. Seul 10% de l'eau de pluie finit par atteindre les nappes. Historiquement, l'eau a été évacuée des villages lors de la pose des réseaux d'eau. Aujourd'hui, il faut repenser le système d'aménagement avec d'autres matériaux moins imperméables notamment pour les chaussées.

M. FAESSEL explique que les nappes circulant dans les cailloutis du Sundgau se trouvent généralement en position perchée par rapport aux fonds de vallée et sont couvertes de lehms relativement étanches favorisant le ruissellement plutôt que l'infiltration. On observe avec le changement climatique, moins de neige et une tendance à concentrer les périodes pluvieuses sur de courtes périodes tempétueuses suivies de longues semaines avec des vents d'Est asséchants. Pour avoir une infiltration de l'eau dans les sols, il faudrait une période prolongée d'humidité ou un sol couvert par la neige.

M. DIETMANN partage cette analyse et dit que la protection du bien commun est l'eau et que la perméabilité est à revoir en prenant en compte les trames vertes et bleues.

Il ajoute qu'au niveau des sols, il faut un suivi particulier de la teneur des sols en biomasse qui est aujourd'hui altérée. Il parle de la loi ZAN qui permet de mettre en œuvre la lutte contre l'artificialisation des sols. Chaque territoire a ses spécificités.

M. ULMANN, en complément de la désimperméabilisation des sols en zone urbaine, rappelle que les sols ont été drainés en zones agricoles. Les sols drainés ne permettent plus l'infiltration de l'eau en profondeur pour remplir les nappes phréatiques. Il faut également travailler sur cette question.

- **Animation au Collège de la Largue de Seppois-Le-Bas**

En juin dernier, MM. LIENERT et BRETON ont fait découvrir la Largue, ses zones humides ainsi que les actions menées par l'EPAGE aux élèves de sixièmes et cinquièmes du collège de la Largue.

Une présentation des enjeux de l'eau du SAGE Largue a été faite en classe par M. FAESSEL pour les cinquièmes.

En septembre, les éco-délégués ont pu découvrir la diversité piscicole de la Largue en participant à la pêche électrique organisée par l'Office Français de la Biodiversité à Seppois-le-Bas.

C'est près de 200 élèves qui ont pu être sensibilisés sur l'importance des milieux aquatiques et les enjeux de les reconquérir.

- **Etude de faisabilité de la reconnexion du Krebsbach à Manspach**

Pour rappel, cette étude a été réalisée par le bureau d'étude Sinbio scop pour un montant 13 800 €

3 sites ont été étudiés :

- Confluence Krebsbach / Largue : rétablissement de la continuité écologique
- Affluent « Nord » : reconnexion hydrique au cours aval (capté par rigole VNF)
- Source « Sud » : reconnexion hydrique au cours aval (source captée par rigole VNF)

Conclusion :

**Site 1 : confluence Krebsbach / Largue**

2 scénarios :

- 1) Décalage de la confluence plus en amont de la Largue avec reméandrage du Krebsbach pour rattraper la pente : le propriétaire foncier est opposé au projet.



- 2) Étalement du seuil en rampe et lourds travaux de franchissabilité sur le seuil de la Largue à l'aval direct de la confluence : nécessité de mener des études complémentaires et d'associer d'autres partenaires (CEA ...) : projet sur un temps long
- L'objectif de rétablissement de la continuité Krebsbach/Largue n'est pas abandonné mais ne représente pas un enjeu majeur immédiat.

### Site 2 : affluent « Nord »

Scénario non abouti : le débit récupérable étant très faible et incertain puisque soumis à la gestion que mettra en œuvre le propriétaire privé de l'étang sis à l'amont direct du site.

### Site 3: Source « Sud »

4 scénarios d'ambition différente :

- 1) Continuité hydraulique / passage par conduite aérienne sous passerelle (estimatif 55 à 60 000 € HT)
- 2) Continuité hydraulique et alluvionnaire / passage par conduite souterraine sous rigole (estimatif 85 à 120 000 € HT)
- 3) Continuité écologique / passage à ciel ouvert type pont canal (estimatif 120 à 130 000 € HT)
- 4) Continuité progressive / scénario mixte entre 2 et 3 (estimatif 110 à 130000 € HT)

Pour la suite :

- **Site 1 confluence Krebsbach / Largue** : poursuite éventuelle mais à plus long terme.
- **Site 2 affluent « Nord »** : abandon considérant le faible gain écologique et l'incertitude liée à la gestion privée du site.
- **Site 3 source « Sud »** (objet initial de l'étude) :
  - Affinement des scénarios proposés
  - Mise en place de partenariats EPAGE / commune / VNF ...
  - Recherche de financement

M. le Président dit que la solution n°3 est privilégiée et rappelle que le projet est subventionné par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse à hauteur de 80 %.

- **Etude de faisabilité Renaturation Largue amont**

M. LIENERT fait un bilan d'étape :

- ✓ Réunion de démarrage : 3 juin 2024 à Courtavon
- ✓ Visites de terrain avec les Elus et le Bureau d'études :
  - 20 juin 2024 commune d'Oberlarg
  - 27 juin 2024 commune de Courtavon
- ✓ Phase diagnostic en cours de complétude
- ✓ Inspection caméra du réseau à Oberlarg réalisé les 17 et 18 septembre

La phase diagnostic a révélé des besoins complémentaires notamment en topographie et en cartographie des réseaux existants (absence de plans).

- ✓ Mission topo confiée à ITE Doubs (montant 3 430 € HT)/ démarrage mi-octobre
- Géolocalisation radar des réseaux confiée à AFC Détection Réseaux (montant 6 950 € HT)/démarrage imminent

M. LIENERT précise que ces missions complémentaires n'engendrent aucun dépassement de l'enveloppe budgétaire prévisionnelle.

- **Etude hydromorphologique et hydraulique des bassins versants du Traubach, Soultzbach, Spechbach et Largue amont**

M. LIENERT rappelle que le budget prévisionnel de l'opération était fixé à 200 00€ TTC.

Suite à la consultation des entreprises dont le terme avait été fixé au 14 juin 2024, deux offres ont été réceptionnées :

- Bureau d'études Artélia : 189 300 € TTC  
Bureau d'études Ecolimn'eau : 174 036 € TTC



La commission d'appel d'offres de l'EPAGE s'est réunie le 16 juillet 2024 et a décidé de retenir l'offre proposée par Artélia.

Le Copil de démarrage de l'étude aura lieu le 15 octobre 2024.

M. DIETMANN précise que l'objectif de l'étude est l'établissement d'un programme d'actions ambitieux sur les secteurs non protégés par le PPR I.

### **3. Convention pour la gestion de la Digue de Bisel : EPAGE Largue /RHA/ Commune de Bisel**

M. FAESSEL expose la chronologie de la procédure résultant à la mise en place de cette convention :

- Décembre 2022 : dépôt du Dossier d'Autorisation de l'Aménagement Hydraulique de BISEL
- 26 mai 2023 : retour de la DDT, demande de compléments sous 4 mois
- 31 août 2023 : envoi du complément après mise à jour de l'ensemble du dossier (consignes, etc..) (réunion technique le 22 août avec RHA)
- 30 novembre 2023 : Visite Technique Approfondie RHA – EPAGE
- 6 février 2024 : retour de la DDT, nouvelle demande de complément pour le 06 mai 2024
- 16 mai : « la transmission des compléments de Bisel est satisfaisante » mais reste à préciser la date de signature de la convention tripartite et l'échéance pour la maîtrise foncière de la digue (3 petites parcelles forestières).

Délibération CS/22/2024

#### **Convention pour la gestion de la digue de Bisel**

Des modifications réglementaires imposent à l'EPAGE de déposer un dossier de régularisation du bassin de rétention de crues de Bisel en aménagement hydraulique auprès des services de l'Etat. Suite à cette procédure, l'Etat pourra régulariser l'existence de l'ouvrage. Sans cela, la réglementation demande à ce que l'ouvrage soit supprimé. L'Etat demande notamment de justifier de la surveillance de l'ouvrage. La convention a pour but de régler les conditions techniques et financières de la surveillance des ouvrages entre la Commune de BISEL, l'EPAGE Largue et Rivières de Haute-Alsace (RHA).

Considérant les explications apportées par Monsieur le Président,

Considérant le projet de convention ci-joint,

Considérant l'approbation de la convention par Rivières de Haute-Alsace (RHA) le 27 mars 2024,

Considérant l'approbation de la convention par la commune de Bisel le 24 juin 2024,

Le Comité Syndical décide à l'unanimité :

- D'approuver la convention de gestion tripartite de la digue de Bisel
- D'autoriser Monsieur le Président à signer la convention

### **4. Présentation des actions entreprises suite au rapport de la Chambre régionale des comptes sur la gestion de l'EPAGE Largue**

M. FAESSEL rappelle la synthèse du rapport d'observations définitives :

L'EPAGE Largue est un syndicat historique qui intègre la nouvelle compétence GEMAPI sur un périmètre géographique cohérent. Il assure une gouvernance locale de l'eau « intégrée » par le SAGE avec une CLE bien représentative du bassin versant. Il joue un rôle essentiel pour répondre aux enjeux du changement climatique. C'est un établissement en bonne santé financière devant renforcer son organisation pour assumer pleinement l'ensemble de ses missions.

Il présente les actions entreprises suite au rapport de la Chambre régionale des comptes sur la gestion de l'EPAGE Largue.

Trois rappels du droit :

Réunir la Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux au moins une fois par an

⇒ *Résolu, la prochaine CLE prévue en fin d'année*

Organiser, chaque année, un Débat d'orientation Budgétaire (DOB) et établir un rapport d'orientation budgétaire

⇒ *Mis en place dès janvier 2024, avec deux réunions du comité en début d'année*

Tenir une comptabilité d'engagement (relatif à la nomenclature M57)



⇒ *Mise en place*

Une recommandation :

Améliorer la prévision budgétaire de la section d'investissement

⇒ *Recommandation suivie dès le budget 2024*

Pour ce qui concerne la structuration de l'équipe, le Comité syndical a décidé de créer un poste de directeur le 22 mars 2024.

Le 14 avril 2023, le Comité syndical a décidé de confier à l'ADAUHR la réalisation d'une étude de faisabilité pour trouver de nouveaux locaux administratifs et techniques.

Plusieurs réunions du COPIL composé des membres du Bureau ont eu lieu. Un appel aux communes du centre du bassin versant a été lancé et une dizaine d'opportunités a été étudiée. Deux ont été approfondies, Altenach et Manspach, et c'est le site de Manspach qui a été retenu par le COPIL.

Le rapport transmis durant l'été par l'ADAUHR a été étudié par le COPIL le 30 septembre 2024, avec la nécessité d'une révision, car la dimension du projet proposé par l'ADAUHR a été jugée inadaptée aux réalités humaines, techniques et financières de l'EPAGE Largue.

M. le Président partage la décision de remettre l'ouvrage sur le métier, pour rester dans des objectifs réalistes et revoir les éléments à la baisse.

**Délibération CS/23/2024**

**Rapport des actions entreprises suite au rapport de la Chambre régionale des comptes  
sur la gestion de l'EPAGE Largue**

Faisant suite à la présentation du rapport des observations définitives de la Chambre régionale des comptes au Comité syndical le 18 novembre 2023, en application de l'article L.243-9 du code des juridictions financières, Monsieur le Président présente un rapport (ci- annexé) des actions entreprises à la suite des observations de la chambre régionale des comptes.

Considérant les explications apportées par Monsieur le Président,

Considérant le rapport ci-joint,

Le Comité Syndical, à l'unanimité :

- Prend acte de la présentation des actions entreprises à la suite des observations de la Chambre régionale des comptes

**5. Animation NATURA 2000**

M. BRETON fait part de l'importante implication de l'EPAGE Largue aux études des Schémas directeurs d'actions pour la préservation et la restauration de la Trame verte et bleue menées par les Communautés de Communes Sud Alsace Largue et Sundgau.

Le programme d'études et de travaux de restauration d'une zone inondable sur la Gruebaine à Chavannes-sur-l'Étang qui était prévu en 2023 puis en 2024 est à reporter en 2025 compte tenu de l'influence des niveaux d'eau de l'étang situé à l'aval et de la présence d'espèces protégées ; crédit de report 2025 : 15 000€ TTC

La réalisation d'une étude de cartographie d'habitats est nécessaire, afin de corriger des erreurs sur les cartes précédentes et de réaliser une cartographie en bordure des sites N2000. A ce sujet, Mme Marie-Cécile LEY demande si l'échéancier de cette mise à jour est en cohérence avec le SCOT et le SRADDET. M. BRETON répond que l'étude est très ponctuelle à l'échelle d'un SCOT et ne cible pas spécifiquement des secteurs identifiés par le SCOT et le SRADDET. Les résultats de la cartographie peuvent néanmoins être transmis aux structures intéressées. M. FAESSEL précise qu'il est primordial que l'EPAGE soit associé et que le PETR et d'autres instances ne doivent pas hésiter à solliciter l'EPAGE Largue.

Il sera proposé de réaliser une étude ADN environnemental en 2025 pour rechercher des espèces supposées disparues, difficiles à identifier, ou en expansion par la méthode d'ADN environnemental. Montant de 6 000€ TTC dont 250€ TTC à la charge de l'EPAGE qui concerne un ruisseau à Hindlingen.

M. DIETMANN remarque qu'il existe une érosion de la biodiversité dans de nombreux secteurs. On constate une disparition d'espèces et d'habitats lié à l'absence de connaissances, ce qui est dommage. Il est nécessaire de maintenir le potentiel biologique comme le nôtre grâce à ces études.

La Maison de la Nature du Sundgau a démarré la conception de 4 maquettes de panneaux Natura 2000 qui seront finalisées en 2025. La fabrication et l'installation des panneaux auront lieu en 2025/2026 (18 000€



TTC). A la demande où seront installés les panneaux, M. BRETON répond qu'il s'agit d'emplacements assez fréquentés situés à Courtavon, Bisel, Altenach, Seppois-le-Bas, Dannemarie, Eglingen, dont les propriétaires des terrains ont donné leur accord.

#### **Délibération CS/24/2024**

Collège NON GEMAPI

Membres en exercice: 58

Membres présents et représentés: 39

#### **Animation Natura 2000**

#### **Cartographie d'habitats**

Certains habitats ont évolué depuis le démarrage de l'animation Natura 2000, nécessitant une mise à jour. La cartographie d'une partie des sites Natura 2000, réalisée en 2023, a également montré des erreurs de classification des habitats. Certains tronçons de cours d'eau ou d'étangs Natura 2000 hors site Natura 2000 sont également à cartographier.

M. le Président propose de mettre à jour cette cartographie.

Considérant la présentation du projet,

Considérant les fiches actions des DOCOB Vallée de la Largue et Sundgau, région des étangs,

Considérant le financement à 100% par la Région Grand Est dans le cadre de l'animation Natura 2000,

Le Comité syndical décide, à l'unanimité :

- D'inscrire la somme de 20 000 € TTC au budget 2025 et la somme de 20 000 € TTC au budget 2026 pour la réalisation des actions de cartographie d'habitats 2025 et 2026.

- De donner pouvoir à M. le Président pour signer tout document relatif au projet.

#### **Délibération CS/25/2024**

Collège NON GEMAPI

Membres en exercice: 58

Membres présents et représentés: 39

#### **Étude ADN environnemental**

Considérant le statut de conservation des espèces patrimoniales visées,

Considérant l'impact connu ou potentiel de certaines espèces exotiques envahissantes ciblées,

Considérant les difficultés de recherche de certaines espèces dans certains cours d'eau par des méthodes d'inventaire classique,

Considérant la présentation du projet et le financement à 100 % par la Région Grand Est dans le cadre de l'animation Natura 2000 pour les sites situés à l'intérieur du périmètre Natura 2000,

Considérant le coût résiduel prévisionnel de 250 € TTTC à la charge de l'EPAGE Largue pour la recherche de l'écrevisse à pattes blanches et de la peste de l'écrevisse dans la station historique de l'espèce située hors site Natura 2000,

Le Comité syndical décide, à l'unanimité :

• d'inscrire au budget 2025 la somme de 6 000 € TTC pour la réalisation de l'action « Étude par ADN environnemental ».

• de donner pouvoir à M. le Président pour signer tout document relatif au projet.

#### **Délibération CS/26/2024**

Collège NON GEMAPI

Membres en exercice: 58

Membres présents et représentés: 39

#### **Fabrication et installation de panneaux Natura 2000**

#### **Correctif de la délibération 16/2024**

Considérant que la délibération 16/2024 qui précisait un financement à 100% par la Région Grand Est dans le cadre du dispositif Natura 2000 pour la fabrication et l'installation des panneaux N2000 était erronée : les dépenses d'investissement sont financées à 80% par la Région Grand Est dans le cadre du dispositif Natura 2000,

Le Comité syndical prend acte de ce correctif.

Le Comité syndical décide, à l'unanimité :



- D'inscrire au budget 2025 la somme de 18 000€ TTC pour la fabrication et l'installation de ces panneaux N2000.
- De donner pouvoir à M. le Président pour signer tout document relatif au projet de fabrication et d'installation des panneaux.

✓ **Présentation d'une vidéo concernant l'entretien biodiversitaire de la Rigole par Voies Navigables de France** : M. le Président explique que chaque année VNF curait la Rigole, canal qui alimente le canal du Rhône au Rhin, pour assurer un bon écoulement de l'eau et éviter d'éventuels débordements de l'eau de la rigole qui se trouve en surplomb des villages de la vallée. Depuis l'an dernier, VNF utilisent un godet à griffes espacées appelé peigne, afin de préserver la faune locale, dont une espèce remarquable « La mulette épaisse (moule d'eau douce) » et également « La bouvière ». Ce petit poisson qui a besoin de la mulette épaisse pour se reproduire, pond ses œufs dans la moule sans la déranger ; ces animaux vivent en symbiose.

Dans le cadre du chantier 2024 qui s'est déroulé sur environ 7 km de rigole, une soixantaine de mollusques, entre 400 et 500 poissons (épinoches, loches franches, gardons, goujons...) ont pu être remis à l'eau. Malheureusement, on constate aussi la présence d'espèces envahissantes, telle que l'écrevisse américaine, le poisson chat et 250 écrevisses Américaine qui n'ont pas été remises à l'eau.

Le 30 août, France 3 Alsace et la presse locale sont venus à Manspach, à la rencontre de VNF. M. le Président et M. BRETON étaient présents. M. le Président remercie Mme Noëlle BLIND-GANDER de la presse locale pour l'article paru et pour sa présence ce matin.

Grâce aux médias, l'importance du maintien de la trame verte et bleue est promue.  
Le reportage est diffusé aux Délégués.

## 6. Autorisation d'engagement des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2025

M. LIENERT présente les aménagements de rivières et plantations prévus pour la campagne 2024/2025 :

- Le Soultzbach à Le Haut Soultzbach, Soppe-le-Bas, Diefmatten
- Le Traubach à Traubach-le-Haut et Traubach-le-Bas
- La Largue à Friesen et Hindlingen

### Délibération CS/27/2024

### Ouverture des crédits d'investissement pour 2025

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article 1612-1 ;

Vu le budget primitif 2024 de l'EPAGE Largue adopté le 12/04/2024 ;

CONSIDERANT qu'il convient de faire usage des facultés offertes par l'article L.1612-1 du Code général des collectivités territoriales, afin d'assurer la bonne continuité des services et de pouvoir engager des dépenses d'investissement en cas de nécessité ;

CONSIDERANT qu'il sera nécessaire de disposer de crédits afin de pouvoir engager plusieurs opérations d'investissement, concernant notamment les aménagements de rivière.

M. le Président rappelle qu'il est possible de réaliser des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif de 2025.

Pour ce faire, une délibération autorisant l'engagement, le mandatement et la liquidation des dépenses d'investissement, à hauteur de 25 % des crédits votés en 2024, doit être soumise au Comité syndical.

Or, il convient de disposer de crédits, avant le vote du BP 2025, afin d'engager des travaux d'aménagements de rivière pour un montant de 60 000.00 € TTC.

Par conséquent, en vertu des dispositions prévues à l'article 1612-1 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur le Président sollicite du Comité syndical, l'autorisation de procéder avant le vote du



budget primitif 2025 de l'EPAGE Largue, à l'engagement, la liquidation et le mandattement des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget primitif 2024.

#### Dépenses d'investissement 2024

CHAPITRE	BP 2024	DM	BP+DM
<b>20 : Immobilisations incorporelles</b>	<b>315 800</b>	<b>0</b>	<b>315 800</b>
<b>21 Immobilisations corporelles</b>	<b>92 500</b>	<b>0</b>	<b>92 500</b>
<b>23 Immobilisations en cours</b>	<b>449 150</b>	<b>0</b>	<b>449 150</b>

Montant total maximum des dépenses d'investissement autorisées :

$$857\,450 * 25\% = 214\,362,50 \text{ €}$$

Le Comité syndical, après en avoir débattu, à l'unanimité :

- AUTORISE M. le Président à procéder avant le vote du budget primitif 2025 de l'EPAGE Largue, à l'engagement, la liquidation et le mandattement des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget primitif 2024, comme suit :

ARTICLE	Autorisations sollicitées
<b>2312 Agencements et aménagements</b>	<b>60 000 €</b>

#### 7. Protection sociale complémentaire prévoyance : prolongation de la convention jusqu'au 31/12/2025 et augmentation des tarifs au 01/01/2025

##### Délibération CS/28/2024

###### Exposé :

Le Centre de Gestion a mis en place une convention de participation pour le risque « prévoyance » signée avec le groupement CNP Assurances (assureur) et Relyens (gestionnaire). Elle a pris effet au 1<sup>er</sup> janvier 2019 pour une durée de 6 ans, avec possibilité d'être prorogée pour des motifs d'intérêt général pour une durée maximale d'un an.

Elle concerne les garanties incapacité, invalidité, perte de retraite avec une indemnisation jusqu'à 95 % du revenu de référence et en option une garantie décès ou Perte Totale et Irréversible d'Autonomie (PTIA).

Depuis la signature de cette convention, le contexte réglementaire a évolué avec l'ordonnance n° 2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique et le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement.

La réforme de la protection sociale complémentaire n'est pas finalisée et certaines mesures législatives et réglementaires sont encore à venir. Les publications sont attendues pour le 2<sup>ème</sup> semestre 2024.

Dans ce contexte, il n'est pas possible d'engager une consultation pour le 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Dans cette attente et pour permettre aux collectivités de répondre à leurs obligations en matière de protection sociale complémentaire prévoyance au 1<sup>er</sup> janvier 2025, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion a décidé, après consultation du Comité Social Territorial, de prolonger d'un an la convention de participation Prévoyance pour motif d'intérêt général, soit jusqu'au 31 décembre 2025.



Le compte de résultat établi fin janvier 2024 fait apparaître un rapport S/P (sinistres/primes) toujours dégradé à 1,28. Le déficit cumulé sur les 5 premières années de la convention est de 2 millions d'euros.

Une analyse précise du compte de résultat fait apparaître que le déficit est porté principalement par le risque incapacité (S/P = 2,5 – déficit cumulé sur 5 ans de 4,6 M€).

Relyens estime qu'avec ces éléments, pour obtenir un taux d'équilibre, il conviendrait d'appliquer une majoration de 65 % sur la formule de base (incapacité/invalidité/perte de retraite).

Ce constat amène l'assureur à demander une revalorisation des taux de 15 % au 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Le Comité syndical, à l'unanimité,

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le Code des assurances ;

Vu le Code de la mutualité ;

Vu le Code de la sécurité sociale ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique, art. L 827-1 et L 827-7 ;

Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement ;

Vu la circulaire n° RDDB12207899C du 25 mai 2012 relative aux participations des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion du Haut-Rhin en date du 25 juin 2018 portant choix de la convention de participation dans le domaine de la protection sociale complémentaire en Prévoyance et portant choix du prestataire retenu ;

Vu la convention de participation signée entre le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin et CNP Assurances / SOFAXIS en date du 25 juillet 2018 ;

Vu la délibération du Comité syndical décidant d'adhérer à la convention de participation proposée par le Centre de Gestion pour la protection sociale complémentaire en Prévoyance ;

Vu l'avis du Comité Social Territorial placé auprès du Centre de Gestion du 13 février 2024 ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion du 26 mars 2024 ;

Vu l'information transmise par le Centre de Gestion du Haut-Rhin aux collectivités adhérentes à la convention de participation ;

Le Comité syndical :

Article 1 : prend acte de la prolongation d'un an, pour motif d'intérêt général, de la convention de participation relative à la protection sociale complémentaire risque « prévoyance » souscrite auprès de Relyens/CNP Assurances. L'échéance est ainsi fixée au 31 décembre 2025.

Article 2 : prend acte des nouveaux taux de cotisation applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2025 dans le cadre de la convention de participation relative à la protection sociale complémentaire risque « prévoyance » et figurant ci-dessous :

	Niveau d'indemnisation	Taux en vigueur jusqu'au 31/12/2024	Taux au 01/01/2025
<b>Incapacité</b>	95 %	0,82 %	<b>0,94 %</b>
<b>Invalidité</b>	95 %	0,44 %	<b>0,51 %</b>
<b>Perte de retraite</b>	95 %	0,62 %	<b>0,71 %</b>
<b>Décès / PTIA</b>	100 %	0,34 %	<b>0,34 %</b>

Article 3 : décide de fixer le montant de la participation financière aux fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé en activité pour le risque Prévoyance, dans la limite de la cotisation versée par l'agent, à 41€/mois à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Article 4 : autorise M. le Président ou son représentant à signer l'avenant aux conditions particulières ainsi que tout acte y afférent.



## 8. Divers

Mme Marie-Cécile LEY tient à remercier les services de l'EPAGE Largue pour le bel accueil qu'elle a eu concernant le projet de pouvoir retraverser la zone humide qui relie Ueberstrass à Friesen. Elle espère que ce projet pourra aboutir.

M. FAESSEL remercie Mme LEY et dit que l'EPAGE travaille sur ce projet et parlera de son avancement au prochain Comité syndical.

M. DIETMANN ajoute qu'une visite de terrain a eu lieu dernièrement avec M. Philippe RUSSO, Chargé d'interventions Milieux naturels à l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse, qui a trouvé le projet séduisant et encouragé à poursuivre les investigations.

### ⇒ Visite de terrain à Friesen

M. FAESSEL présente la visite de terrain à l'aide de photos aériennes pour revenir sur les découvertes archéologiques révélées lors des travaux de réhabilitation d'une zone humide. M. LIENERT guide les Elus en apportant les explications sur les travaux réalisés.

- La Largue entre Friesen et Ueberstrass

Dans le cadre des travaux d'entretien de cours d'eau que l'EPAGE réalise chaque hiver, le linéaire en question a bénéficié d'un investissement conséquent : coupes sélectives, traitements d'embâcles, confections de peignes végétaux et nombreuses plantations. Les travaux entamés sur ce secteur à l'hiver 2022/2023 ont dû être stoppés à partir du 15 mars pour ne pas perturber la nidification des oiseaux. L'EPAGE a donc repris ces travaux cet hiver. Environ 1 000 arbres et arbustes ont été replantés pour renforcer les berges. Le peuplement diversifié de la ripisylve évite la propagation des maladies et ces essences présentent aussi différentes strates qui permettent à de nombreuses espèces d'y trouver gîte et couvert. Les peignes végétaux permettent de réutiliser les embâcles sortis de la rivière pour renforcer les endroits où les berges sont érodées. Il s'agit de piéger les sédiments de la rivière dans un enchevêtrement de branches fines bien tassées derrière des poteaux et ainsi, la berge se reconstitue naturellement.

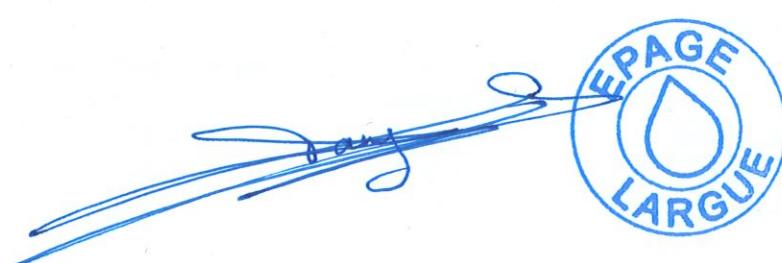
- Les mares de compensation réalisées par la Commune de Friesen

Lors des travaux d'assainissement, la commune de Friesen avait aménagé une plateforme, en partie en zone humide. Les travaux compensatoires, création de mares et reméandrage de fossé, ont été réalisés, dans la zone inondable de la Largue avec le soutien technique de l'EPAGE.

C'est à cet endroit qu'avaient été retrouvées des traces d'une occupation antique du site (traces de tesselles de mosaïque...) qui ont donné lieu à des fouilles de sauvegarde en 2020.

M. le Président remercie Mmes et MM. les Délégués pour la qualité des débats et clôt la séance à 10h45. Il invite l'assemblée à se rendre sur site et au vin d'honneur qui suivra.

Le Président,  
Daniel DIETMANN



## Table des délibérations

---

- CS/22/2024 : Convention pour la gestion de la digue de Bisel
- CS/23/2024 : Rapport des actions entreprises suite au rapport de la Chambre régionale des comptes sur la gestion de l'EPAGE Largue
- CS/24/2024 : Animation Natura 2000 : cartographie d'habitats
- CS/25/2024 : Animation Natura 2000 : étude ADN environnemental
- CS/26/2024 : Animation Natura 2000 : Fabrication et installation de panneaux Natura 2000 (correctif de la délibération 16/2024)
- CS/27/2024 : Ouverture des crédits d'investissement pour 2025
- CS/28/2024 : Prolongation de la convention de participation Prévoyance et révision des taux de cotisation au 1<sup>er</sup> janvier 2025

